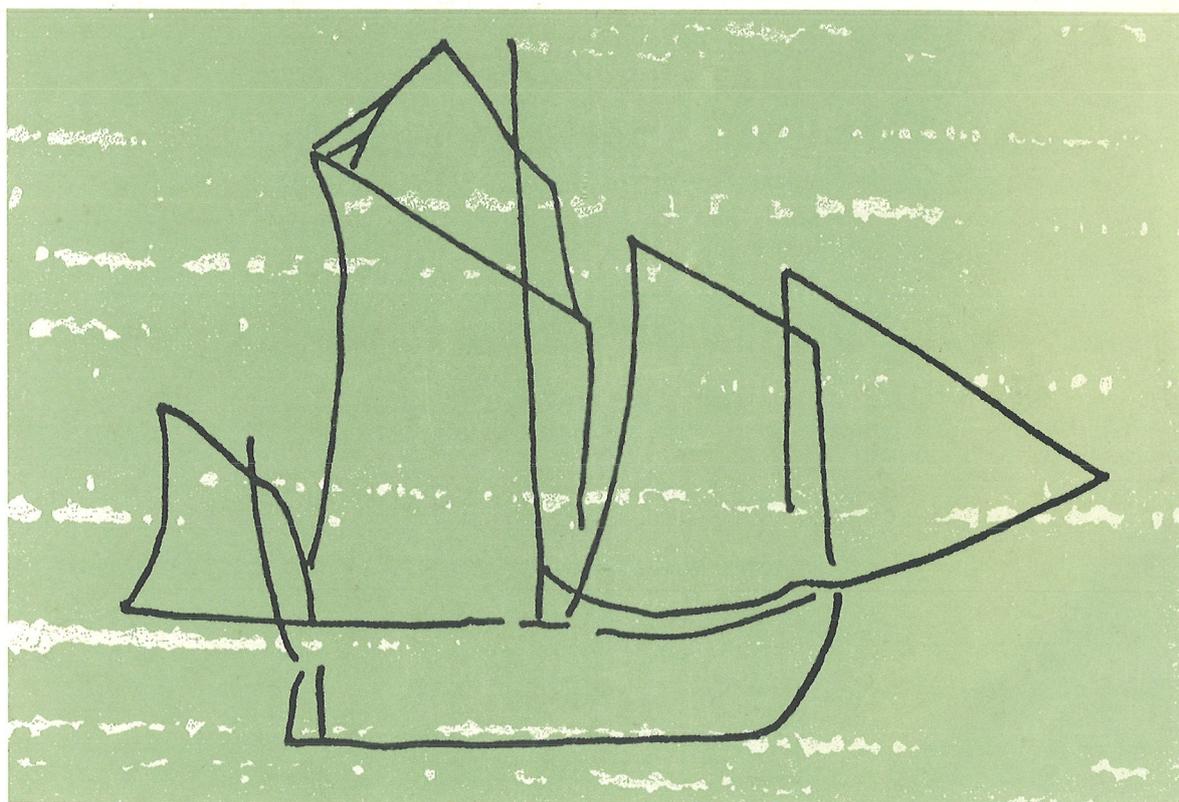


BERNIÈRES

OPTIQUE NOUVELLE



LES PUBLICATIONS DE B.O.N.

- ***MEMOIRE D'UNE EPOQUE*** **70 fr.**
Recueil de 46 reproductions de cartes postales anciennes de 1900 à 1939, avec plan et commentaires.

- ***UN AUTRE REGARD SUR LE VILLAGE*** **25 fr.**
Topoguide proposant un itinéraire balisé à travers le vieux bourg de Bernières. Livret de 10 pages avec photos et carte.

- ***CHEMINS DE RANDONNEE*** **25 fr. unitaire**
Trois topoguides proposant chacun un circuit d'une vingtaine de km au départ de Bernières. Livret de 12 pages avec une carte couleur :
 - *La vallée de la Miè*
 - *La vallée de la Seulles*
 - *La vallée de la Capricieuse.*

- ***CARTES POSTALES :***
Reproduction de cartes anciennes **3,50 fr. unitaire**
Cartes contemporaines en quadrichromie **2 fr. unitaire**
Cartes "Berthélémy" en quadrichromie **5 fr. unitaire**

- ***L'EGLISE DE BERNIERES*** **20 fr.**
Agrandissement d'une carte postale ancienne format 21 x 29,7 cm en noir et blanc.

- ***ITINERAIRES DU PATRIMOINE : N.D. de BERNIERES*** **20 fr.**
Plaquette sur l'église de Bernières en quadrichromie réalisée en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse Normandie.

- ***"PIN'S" DE L'ASSOCIATION*** **20 fr.**
Reproduction d'un graffiti de bateau.

Toutes ces publications sont disponibles au siège de l'Association ainsi qu'en différents autres points (liste sur demande).

Sommaire

- 2 - Et la tempête
s'abattit sur Bernières
- 7 - Histoire d'une maison
- 10 - Les activités de B.O.N
- 11 - La borderie de Bayeux
- 13 - ZPPAU, faisons le
point
- 17 - Blocs exotiques non
identifiés
- 19 - Cabines : la
résurrection
- 20 - Du rugby à Bernières
- 22 - Qui fut Jean de
Bernières ?

BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE

Association régie par la loi de
1901.

Siège social :

195, avenue Fernand Tréhet
14990 - Bernières-sur-Mer

Composition du Bureau:

•Président:

Jean-Paul MAYER

•Vices-présidents:

Jean CUISENIER

Francis DOGNIN

•Secrétaire:

Dominique NERON-TAVERNIER

•Secrétaire adjoint :

Maryvonne MOTTIN

•Trésorier:

Stéphane MANDELKERN

•Rédacteur en chef :

J.P. Mayer

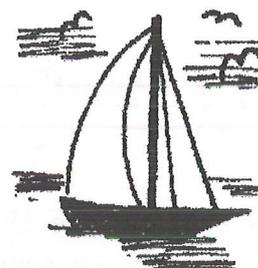
•Rédacteurs :

A. de Gery - L. Girard - S. Mandelkern -

J.F. Laburthe-Tolra - J.P. Mayer

Imprimeur : Vicq à Flers

Editorial



Une station d'épuration édiflée à l'orée de
notre village, contre l'avis d'une grande majorité de
la population.

C'était au siècle dernier.

Un ensemble de règles d'urbanisme destinées
à protéger notre environnement bâti et pourtant
peu respectées.

C'était au siècle dernier.

Une plage laissée quelque peu à l'abandon bien
qu'elle représentât un véritable capital touristique,
économique et patrimonial.

C'était au siècle dernier.

Trois exemples parmi d'autres qui,
aujourd'hui, ne seraient bien sûr plus possible ! Plus
possible parce que chacun se sent concerner par
tout ce qui l'entoure, parce que chacun est en
mesure de se faire entendre pour que le simple bon
sens s'impose.

Parce que nous ne sommes plus au siècle
dernier.

Jean-Paul MAYER

ET LA TEMPÊTE S'ABATTIT SUR BERNIERES ...

Les 26 et 27 décembre 1999, deux tempêtes d'une très grande intensité ont traversé la France de part en part. La première dans la journée du 26, la seconde dans la soirée du 27 et la nuit suivante. Au lendemain, il a semblé qu'un cataclysme s'était abattu sur le pays. Le bilan fût lourd : 88 victimes, 250 millions d'arbres tombés, déracinés ou brisés, soit 500 000 hectares de bois dévastés.

Ces tempêtes furent-elles exceptionnelles ou notre pays avait-t-il déjà subi de tels événements dans le passé ? La fréquence de ceux-ci présente-t-elle une augmentation depuis le début du vingtième siècle ? Est-elle imputable à l'effet de serre ? Autant de questions qui se posent aujourd'hui de façon cruciale.

Les grandeurs météorologiques n'étant enregistrée régulièrement en France que depuis les années cinquante, il est difficile de fournir des tendances fiables d'évolutions du climat avec un si petit nombre de mesures. Il nous faut un indicateur valable sur une période plus longue. Un tel indicateur disponible se trouve dans les archives des administrations des Eaux et Forêts qui gèrent le patrimoine forestier depuis le XVIIème siècle. En étudiant les dégâts observés sur la forêt depuis cette époque, on peut déduire l'importance en nombre et en intensité des tempêtes passées. Emmanuel Le Roy Ladurie dit que depuis le XVIIème siècle, il n'est pas fait mention dans ces archives de dégâts due aux tempêtes d'une aussi grande ampleur que ceux qui ont frappé le pays en décembre. Cette constatation doit néanmoins être modérée, selon d'autres scientifiques comme Andrée Corvol, présidente du Groupe d'histoire des forêts françaises, parce qu'autrefois, la forêt était davantage composée d'essences destinées au chauffage qu'à la construction (charpente, menuiserie) ou à la tonnellerie, et qu'elle était de ce fait composée d'arbres plus petits et donc moins sensibles aux vents.

Pour Météo France c'est la conjonction des trois caractères suivants : intensité, territoire concerné par des rafales supérieures à 120 km/h et ampleur des conséquences, qui fait des deux ouragans des 26 et 27 décembre des événements d'une gravité sans égale.

Ces tempêtes traversent la France à une hauteur assez basse. Le plus souvent, les dépressions qui nous touchent ont leur centre qui arrive de l'ouest à la latitude de l'Irlande ou de l'Ecosse. Le cœur de la dépression du 26 traverse la France à la hauteur du 49^{ème} parallèle, c'est à dire au sud de Caen. Elle aborde la pointe Finistère vers 2 h du matin et se trouve à Strasbourg à 11 h. Elle s'est donc déplacée à une vitesse d'environ 100 km/h (noter que cette vitesse est différente de celle des vents qu'elle génère). A 7 h, elle est à Rouen où on mesure une pression atmosphérique de 960 hPa (l'équivalent en millibars). La carte d'analyse de la figure 1 montre bien le centre dépressionnaire, vers 6 heure du matin, dans la région de Rouen.

Sur les cent cinquante cabines environ que comptait la promenade du front de mer, seules trente-neuf d'entre elles étaient encore debout le 26 décembre 1999 au matin. En quelques heures, tout le patrimoine estival auquel tant d'entre nous sommes si attachés s'était envolé ! Depuis et grâce aux efforts conjugués de l'association des Propriétaires de Cabines et de la municipalité, toute une action en vue de reconstituer cet environnement a été développée. Se reporter à l'article de ce bulletin consacré à ce sujet.

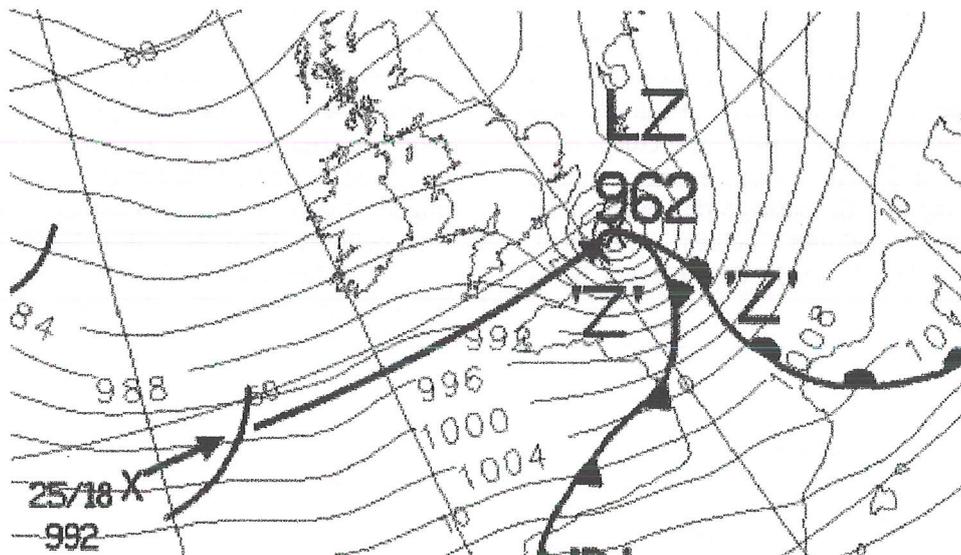


Fig. 1 : analyse de la situation météorologique du 26/12/99 à 6 h T.U.

La photo satellitale (figure 2) prise à 7 h T.U. montre, en lumière infrarouge (en lumière visible on ne voit rien car il fait nuit)

l'enroulement caractéristique d'une dépression, centré un peu plus à l'est (peut-être à Paris ?).

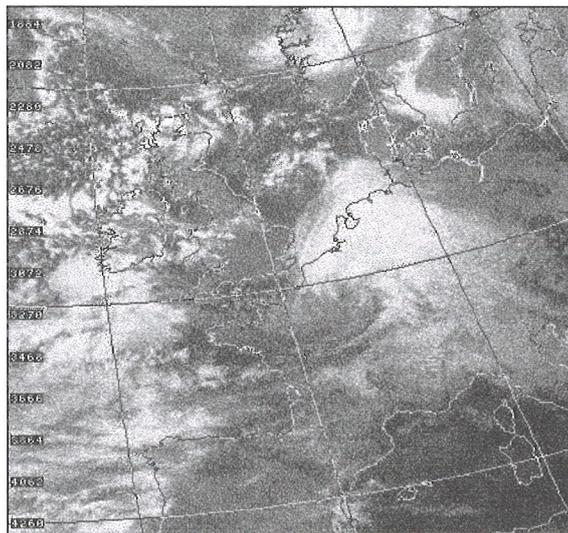


Fig. 2 : photo satellitale du 26/12/99 à 7 h T.U.

La zone de vents forts que la dépression génère se trouve dans une bande de 250 km autour du centre.

Généralement, les dépressions se combent au dessus de la terre. Elles faiblissent donc à mesure qu'elles progressent. Dans les cas des deux tempêtes qui nous occupent, au contraire, les dépressions se sont creusées, engendrant des vents de tempête en des régions où l'on n'y est pas habitué : 140 km/h à Rouen, 169 km/h à Paris-Montsouris, 173 km/h à Orly.

La tempête du 27 décembre, quant à elle, traverse le pays à partir du lundi 27 après midi. Se déplaçant à la même vitesse que la première, elle aborde la Bretagne vers 16 h, se trouve à Nantes à 19 h, à Romorantin à 22 h, à Dijon le lendemain à 1h du matin, et en Alsace à 4 h. Circulant à une latitude légèrement plus basse que la première, elle ne générera pas de dégât sur les régions normande et parisienne, mais sera pourtant tout aussi violente que la première. En Normandie, elle provoque des chutes de neige dans l'après midi du 27.

Bernières est donc touché par la tempête du 26. La station de mesure de Bernières Météo enregistre courageusement le cataclysme qui s'abat sur elle, et tient le choc ! les graphiques qui suivent indiquent les mesures effectuées dans les journées du 25 au 27. Ces enregistrements montrent la rapidité du passage de l'événement, concentré sur quelques heures seulement, rapidité liée à la vitesse de déplacement de la dépression.

La dépression fait sentir son effet à partir du 25 au soir. La pression commence alors à descendre et atteint son minimum de 973 hPa vers 5 h du matin. Le centre de la dépression passant très près de Bernières, la pression atmosphérique mesurée a donc une allure en V de pointe assez aigüe (figure 3). En comparaison, on aperçoit que celle du 27 après midi présente à Bernières une évolution plus lissée, plus arrondie, car elle passe beaucoup plus loin de notre village.

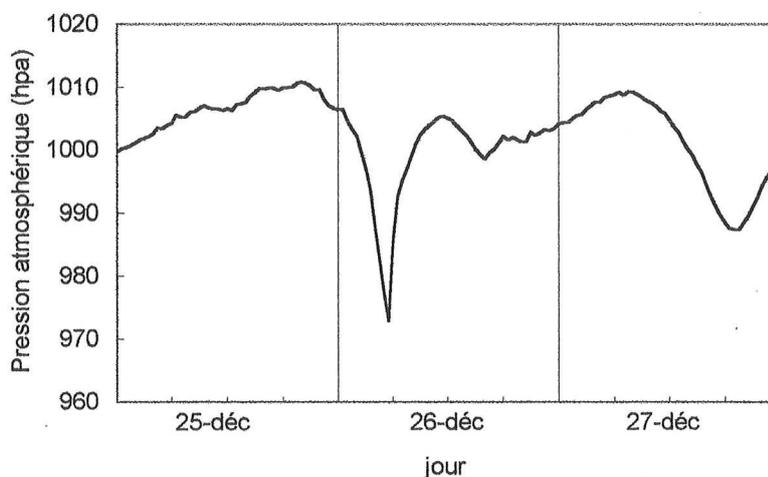


Fig. 3 : évolution de la pression atmosphérique dans les journées du 25 au 27 décembre

Pendant les 12 dernières heures avant l'arrivée de la dépression, la pression baisse de 36,6 hPa. La dernière heure, la baisse est de 10,3 hPa.

Dans son ouvrage "Météorologie marine", René Mayençon indique qu'avec une chute de l'ordre de 3 hPa par heure, on peut craindre un fort coup de vent, et qu'avec une chute de 5 hPa par heure, c'est une violente tempête qui arrive. L'âge faisant perdre la mémoire à la plupart des lecteurs que vous êtes, il apparaît utile de rappeler que lors de la tempête du 12 octobre 1997 à Bernières (cf. "Grand'Frais sur Bernières" dans un précédent numéro de BON, à commander impérativement à la rédaction si vous l'avez égaré !) la pression avait présenté une chute de 0,66 hPa par heure (c'est à dire ridicule). De même, lors de la tristement célèbre course du Fastnet de 1979, où une tempête en mer d'Irlande avait décimé la flotte de voiliers en course, faisant de lourds dégâts humains, la dépression avait présenté une

chute de pression de 2 hPa par heure. Avec 36,6 hPa en 12 heures dont 10,3 hPa la dernière heure, on bat donc ici tous les records. Mais n'oublions pas pour relativiser les choses que ce gradient est aussi dû à la vitesse de déplacement élevé de la dépression et pas seulement de son creusement. Toutefois, personne ne contredira le fait que les vents ont été forts ce matin du 26 décembre.

Immédiatement après l'atteinte du minimum, la pression remonte aussi rapidement (19,7 hPa durant la première heure).

Le vent tournant autour du centre dépressionnaire dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. à l'avant de la dépression (celle-ci arrive de l'ouest), on observe à Bernières un vent de secteur sud (cf. figure 4), plus précisément sud à sud-ouest.

Les vents de secteur sud n'étant jamais très forts sur notre côte à cause du frottement du

sol qui les modère, la vitesse relevée n'est donc d'abord pas très forte, une trentaine de km/h, c'est à dire force 5 beaufort (cf. figure 5). Dans

les dernières heures avant le passage du centre dépressionnaire, le vent mollit à force 3 en tournant sud-est.

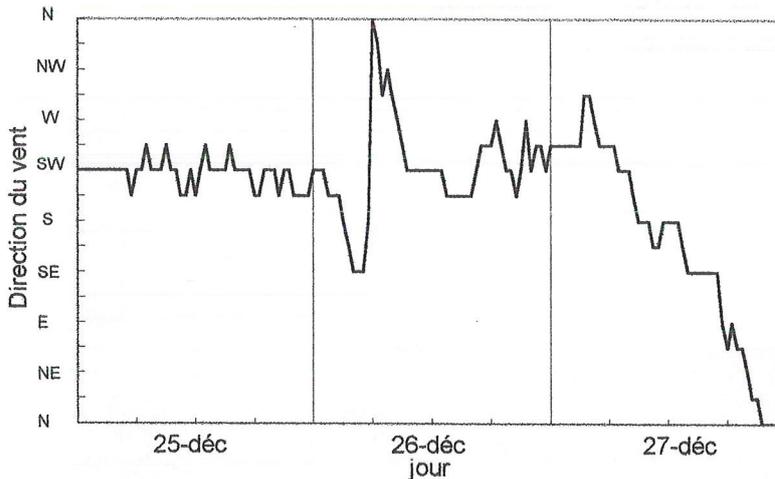


Fig. 4 : évolution de la direction du vent dans les journées du 25 au 27 décembre

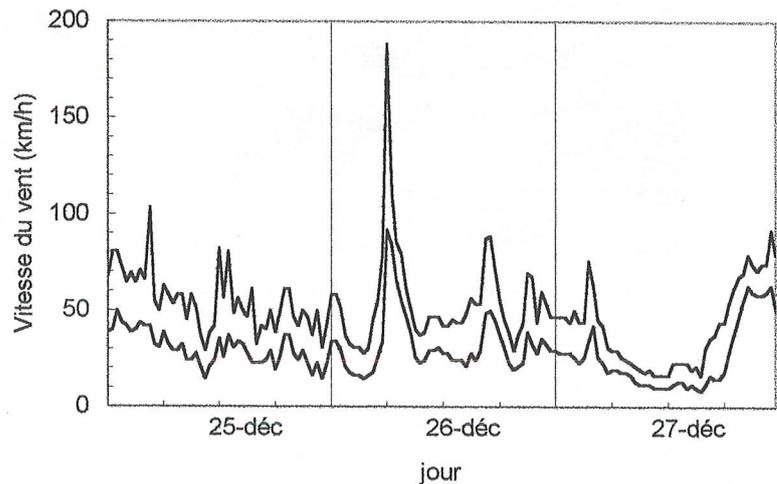


Fig. 5 : évolution de la vitesse du vent sur 30 mn (courbe inférieure) et de la vitesse du vent en rafale (courbe supérieure) du vent dans les journées du 25 au 27 décembre

Le passage d'une dépression occasionne généralement un virement du vent de sud-ouest à nord-ouest (on appelle cela une "bascule"). Dans notre configuration de dépression, le vent tourne plein nord. Or la dépression est très creuse et derrière elle règne un vent particulièrement fort. Nous avons vu que les mesures relevées indiquent qu'à 5 h, la pression atteint son minimum, puis se met à remonter. Une demi-heure plus tôt, la direction du vent a commencé à virer de sud-est à nord, direction atteinte à 5 h 30. A ce même instant (donc au moment où la pression remonte), le vent s'élève à son maximum : 92 km/h de moyenne sur une demi-heure (force 10 beaufort : "violente tempête"), au

moins une pointe à 188,34 km/h pendant cette demi-heure (à partir de 118 km/h, on est à la force 12, force maximum de l'échelle de Beaufort).

Le piège se referme donc sur Bernières qui, du fait de sa proximité de la mer (d'où le "-sur-mer" accolé à nom) et de son orientation, est très exposé aux vents de nord.

Dès 6 h 30, le vent est retombé à 34 nd (force 8), donc des conditions beaucoup plus habituelles chez nous. La dépression continue son chemin. Tout est rentré dans l'ordre à

Bernières, du moins du point de vue météorologique.

Car sur terre, c'est un désastre. Les dégâts sont spectaculaires sur la plage dont les cabines sont renversées, dans la plupart des cas soufflées

par la pression du vent, sans possibilité de réparation, transformées en tas de planches. Plus de la moitié sont détruites. La photographie de la figure 6 montre leur état au matin du 27 décembre.



Figure 6 : Les cabines au matin du 26 décembre 1999

Cliché J.P.M

Comme dans toutes les régions touchées, en une heure de temps, des quantités d'arbres sont tombées, des toitures arrachées, des cheminées abattues. Mais par rapport au reste du pays, Bernières aura été finalement relativement épargné : en ce qui concerne le patrimoine communal, les dégâts s'élèvent à quelques dizaines de milliers de francs. Ils concernent toitures (celui du club de voile, ouvert sur 1 mètre, sera rebouché le jour même), clôtures, etc. Les dégâts des particuliers sont moins connus, mis à part ceux des arbres, plus visibles, en particulier ceux des parcs des différents châteaux que comptent le village, ou de leurs murs d'enceinte.

En ce qui concerne les cabines de la plage, caractéristiques de Bernières, sujets de photographies fameuses et d'excellents reportages de télévision, l'association des propriétaires a rapidement étudié la possibilité de remplacer celles détruites. Se reporter avec le plus grand intérêt à l'article consacré à ce sujet dans cette présente livraison de B.O.N. Une fois remises en place, elles refermeront cette parenthèse et seront de nature à faire oublier, pour la saison estivale commençante, l'un des plus terribles affres climatiques que notre pays a connu. ■

Stéphane MANDELKERN

Rappelons que Stéphane, outre brillant chroniqueur et par ailleurs très efficace trésorier de B.O.N. – attention, c'est lui qui veille sur la bonne rentrée des cotisations ! – anime avec talent une autre association bernériaise, et non des moindres, *Bernières Météo*. La station météorologique, installée depuis de nombreux mois dans les locaux du Club de Voile, est un atout important dans la connaissance climatique de Bernières et de la région. Pour plus amples informations, n'hésitez pas à contacter Stéphane. Il se fera un plaisir de tout vous expliquer ! [HTTP://bernieres.meteo.online.fr](http://bernieres.meteo.online.fr)

HISTOIRE D'UNE MAISON ...

Bernières se caractérise par quelques édifices remarquables, tels son église XIIème-XIIIème siècles, classée Monuments historiques dès 1840, les châteaux de Quintefeuille et son parc inscrit à l'Inventaire, de la Luzerne, lui aussi tout récemment inscrit à l'Inventaire, de Sémilly ou de la Crioux par exemple. Mais il est également certaines maisons tout simplement inscrites dans la mémoire collective, telle cette grande villa édifiée à l'entrée de la plage, étroitement liée au Débarquement à Bernières, véritable symbole de ce Débarquement. Voici son histoire.



Cette villa, bien dans le style de l'architecture balnéaire néo-normande, avec sa toiture rappelant les couvertures de chaume et ses faux colombages, fut édifiée en 1928 en bordure de mer, sur la toute récente digue, à l'entrée de la plage pour le compte de Léon Enault, directeur des grands magasins du Louvre, puis de l'hôtel Crillon, place de la Concorde et de l'hôtel Terminus, gare Saint-Lazare à Paris.

Ce parisien avait préalablement acquis le terrain nécessaire à cette construction le seize février 1911 de Fernand Napoléon Gavarry, ministre plénipotentiaire aux Affaires Etrangères et officier de la Légion d'Honneur.

Ce dernier avait recueilli ce terrain dans la succession de son frère Pierre le 16 avril 1908.

Et Pierre Gavarry avait l'acheté le 2 février 1882 à Charles Hettier et son épouse Alice née de Boislambert, elle-même l'ayant recueilli dans la succession de ses parents, François et Marie, le 21 mars 1874.

Nos lecteurs, avides de connaissances bernièresaises, auront à cœur d'apprendre que les époux de Boislambert avaient eux-mêmes acquis ce terrain de Victor Arsène Vignet, couvreur à Bernières, et de son épouse Félicie, aux termes d'un contrat passé le 30 mai 1866 devant Me Hébert, notaire à Douvres, ... soit 134 ans jours pour jours où nous écrivons ces lignes !

Mais revenons en 1928 et à Léon Enault, constructeur de cette villa.

Il la voulut symétrique, certainement pour faciliter un partage ultérieur entre ses deux petits-enfants, Denise et Roger Videcoq. Et lors

de son inauguration, elle fut tout naturellement baptisée *Villa Denise et Roger*. Néanmoins, avançant en âge, il dût s'en séparer.

La partie *Roger* fut acquise en 1936 par un Monsieur Pастey puis changea de propriétaires à plusieurs reprises pour appartenir aujourd'hui à M. et Mme Hentgen. Quant à la partie *Denise*, elle fut cédée le 23 février 1936 à un docteur en médecine du Havre, Edmond Hoffer, dont l'oncle Vincent habitait déjà Bernières, rue de la Corderie. Elle est restée depuis dans la famille Hoffer et c'est Hervé, petit-fils d'Edmond, qui en est l'actuel propriétaire...

Denise devint *L'Etrille* et *Roger*, *Les Goélands* !

Léon Enault possédait par ailleurs *La Cassine*, cette autre grande villa construite en bordure de mer et qui sera rasée par les allemands le 14 janvier 1943 afin de ménager leurs lignes de tir. Il la conservera jusqu'en 1941, année au cours de laquelle il la vendit, très bien inspiré, à un Monsieur de Korsack qui n'en profitera guère !

1939, la guerre éclate

Juin 1940, la défaite : le général Weygand est contraint de signer l'armistice le 11 juin et dès le 18, les allemands occupent Bernières. Le 23 juin, la plage devient terrain militaire. Le 18 juillet 1941, les occupants interdisent *aux estivants ainsi qu'aux propriétaires des villas situées sur la côte ou proches de la côte de la zone occupée de se rendre dans cette zone. Les personnes qui y séjournent pour les vacances devront quitter cette zone avant le 31 juillet.* A partir du 20 octobre 1941, l'entrée dans la zone côtière interdite n'est admise que sur production d'un permis spécial délivré par la Kreiskommandantur. Et au fil des mois les autorisations d'accès sont de plus en plus restreintes.

Les démolitions de bâtiments ordonnées par les allemands commencent dès 1942, celle du café restaurant de M. Lautié, du bazar de M. Mazenq, des garages de la villa « Les Embruns » de M. Hornstein ou des jeux de boules municipaux par exemple.

Sont rasées en 1943, outre *La Cassine*, nombre de villas telles *la Sirène*, *Françoise*, *Cécilia*, *Les Verts Volets*, *Le Grain de Sable*, ou *La Pêcherie*.

1944, les destructions allemandes se poursuivent, mais la villa *L'Etrille* et *Les Goélands* est préservée. Pourquoi ?

Tout simplement parce que non directement située dans les lignes de tirs allemandes ... et appréciée des les troupes verdegrionnantes qui l'investissent vers 1943. Il semble d'ailleurs qu'ils y édifièrent un mirador équipé d'une mitrailleuse anti-aérienne.

Début juin 1944, les bombardements alliés s'intensifient sur les zones occupées. Le 5 juin, après que des tracts aient été jetés par les avions de la RAF pour inviter les habitants des côtes à s'éloigner au plus vite, les largages de bombes s'intensifient. Et notre villa, bien que sévèrement touchée, n'est pas détruite. Pourquoi ?

Tout simplement parce que constituant un point remarquable sur la côte pour les troupes qui devaient y débarquer, les Alliés entendaient l'épargner. Elle figurait sur toutes les cartes dressées par les Alliés et pour chaque homme appelé à débarquer sur Juno, secteurs Mike (Courseulles) et Nan (Bernières et Saint-Aubin), elle était *the Famous House*.

6 juin, le Jour J

Il est 7 heures 15, le Queen's Own Rifle of Canada débarque devant Bernières, avec pour mission de réduire la casemate de *La Cassine*. A 8 heures 05, ses hommes sont sur le rivage. L'état de la mer empêchant le débarquement de l'artillerie et du matériel lourd, ils subissent de très lourdes pertes. Plus d'une centaine de morts et de blessés. Néanmoins ils réduisent au silence la casemate de *La Cassine*, investissent *L'Etrille* et *Les Goélands* d'où ils délogent à la grenade plusieurs soldats allemands réfugiés dans les caves. Ceux-ci sont aussitôt fait prisonniers dans la cour sud, puis emmenés peu de temps après sur la plage où les survivants du Queen's Own, rejoints par les hommes du Régiment de la Chaudière, regroupent les prisonniers allemands.

Elle va être alors occupée par l'amiral anglais Cooper qui, jusqu'en septembre 1944, en

fait son Q.G., ayant la lourde tâche de coordonner toutes les opérations de ravitaillement des troupes alliées progressant à

l'intérieur du pays. En effet, une noria de péniches à fond plat arrive chaque jour d'Angleterre et débarque son chargement



La villa, le 6 juin 1944



50 ans plus tard, le Queen'Own, le 6 juin 1994 ...



... Et La Chaudière

sur la plage de Bernières pour repartir à la marée suivante.

Ainsi *L'Etrille* et *Les Goélands*, certainement première maison libérée sur le sol français, est entrée dans l'histoire. Elle figure sur nombre de photos et de documents cinématographiques pris le Jour J par les correspondants de guerre tant canadiens qu'anglais, diffusés aux premières heures de la Libération —elle apparaît même sur un timbre canadien émis le 7 novembre 1994 !

Depuis, elle est devenue le véritable symbole du Débarquement tant pour les bernierais que pour nos amis canadiens et anglais. Et chaque année, *L'Etrille* leur est largement ouverte par la famille Hoffer. Nombreux sont les liens d'amitié tissés avec les Vétérans et leurs familles qui voient en cette *Famous House*, la Maison du Canada. ■

Jean-Paul MAYER

LES ACTIVITES DE B.O.N.

Visites guidées de l'église

- 22 juillet
- 5 août
- 15 août

Mais d'ores et déjà, vous pouvez vous procurer la plaquette publiée par B.O.N.

A la découverte des algues

Christiane Gardou organisera en juillet/août (dates et heures seront précisées par affichage au S.I.) une randonnée sur la plage à la découverte de la flore marine.

Pensez à vous munir d'un seau pour la cueillette !

Journées du Patrimoine

Troisième week-end de septembre B.O.N. y participera comme chaque année, avec un circuit commenté du vieux bourg et la visite de l'église N-D de Bernières

Les Rencontres de B.O.N.

A ne pas manquer, ces traditionnelles *Rencontres de B.O.N.* ! Le 15 juillet, vous vous retrouverez au cours d'un cocktail qui sera l'occasion de faire le point sur les activités de l'association

LA BRODERIE DE BAYEUX (SUITE)

Notre petit article sur les bordures de la « Broderie de Bayeux », « ex-Tapisserie », paru dans le n° 16 de B.O.N. annonçait un complément d'information sur le colloque qui s'est tenu en octobre 1999 au centre culturel de Cerisy-la-Salle. Voici ce complément.



Les lecteurs intéressés par plus de détails pourront consulter les actes de ce colloque qui devraient paraître à l'automne prochain. Mais dès maintenant ils devront se débarrasser de deux habitudes verbales :

- Ils ne devront plus parler de « Tapisserie de Bayeux » mais de « Broderie de Bayeux », la tenture exposée depuis le XII^{ème} siècle à Bayeux ne constituant pas un travail de *tapisserie* mais de *broderie*.

- Ils ne devront plus désigner les bateaux de type scandinave, à fonds souples et plats, qui composaient la flotte du duc Guillaume, par le mot de « drakkar » (nom pluriel qui s'applique aux dragons qui ornent l'extrémité des navires) mais par le mot scandinave de « knorr ». Régis Boyer, notre grand spécialiste des sagas scandinaves, insiste là-dessus depuis des années.

Une fois ces grandes résolutions prises, nous inviterons les visiteurs bernierais de la Broderie aux réflexions suivantes :

Depuis cinq cents ans, les interprétations de la Broderie se sont succédées. Et Madame Le Magnen, sa savante conservatrice, nous a même signalé une interprétation « pro-aryenne », datant de l'occupation allemande ...

Il semble néanmoins qu'à la suite de l'intervention de Pierre Bouet, grand historien de la Normandie, l'oeuvre, en dehors de ses très réelles qualités artistiques, soit sous-tendue par un projet politique et diplomatique et non par un projet religieux (On a soutenu longtemps sa valeur éducatrice : l'oeuvre exposée dans la cathédrale aux yeux des fidèles devait inspirer la crainte de Dieu par la représentation du châtement du parjure Harold).

La Borderie traduirait d'abord un volonté de conciliation et de réconciliation. Les arguments suivants sont avancés :

Harold apparaît comme roi légitime, vingt-et-une fois présent, et sous un jour souvent favorable ; l'évêque Odon, demi-frère du duc, joue un rôle pacifique répété, et dans la bataille d'Hastings, il figure sans arme. Les soldats anglais paraissent vaillants et loyaux.

On connaît par ailleurs la volonté très forte du duc de maintenir les coutumes, d'empêcher les désordres et de régner pacifiquement.

L'oeuvre a du être réalisée par une commission mixte de clercs normands et de clercs anglais. C'était un « film » itinérant de propagande qu'on déployait non seulement dans les cathédrales mais aussi dans les salles les plus vastes des édifices civils. La confection en a été

rapide, peut-être quelques mois, et a suivi immédiatement la conquête, peut-être 1068 : l'examen technique le confirme, comme la date de la brouille rapide avec Odon.

La Broderie enfin constitue un témoignage archéologique capital. C'est une mine de documents sur les arts de la guerre, de la navigation, de l'agriculture, de l'architecture, des vêtements, de la table.

Demeurent des énigmes : si les influences scandinaves sont manifestes sur le style des frises et sur la coutume de démonter les figures sculptées des navires quand on les tire sur la terre ferme, que signifient, par exemple, le personnage sculpté à la poupe du navire « amiral » de Guillaume ainsi que le nom de ce navire, « Mora » (d'après les chroniqueurs) ? ■

François LABURTHER-TOLRA

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

Bayeux n'est qu'à 18 km de Bernières ! Vous pourrez découvrir la Tapisserie, si vous ne la connaissez déjà, rue de Nesmond, dans le centre de Bayeux, au Centre Guillaume Le Conquérant.

Ouvert tous les jours, sauf les 25 et 26 décembre, 1^{er} janvier et 2 janvier matin.

Film de 15 mn alternativement en français et en anglais.

Visite audio-guidée de la Tapisserie en 6 langues simultanées : français, anglais, allemand, néerlandais, italien et japonais.

Tél. 02.31.51.25.50

Fax 02.31.51.25.59

Outre la Tapisserie, longue broderie de laine sur toile de lin (70 m x 0,50 m) qui raconte en « images » les circonstances ainsi que le déroulement de l'expédition de Guillaume Le Conquérant en Angleterre, vous découvrirez tout un ensemble de maquettes et de mannequins en situation qui vous permettront de pénétrer au cœur de la vie normande au XI^{ème} siècle.

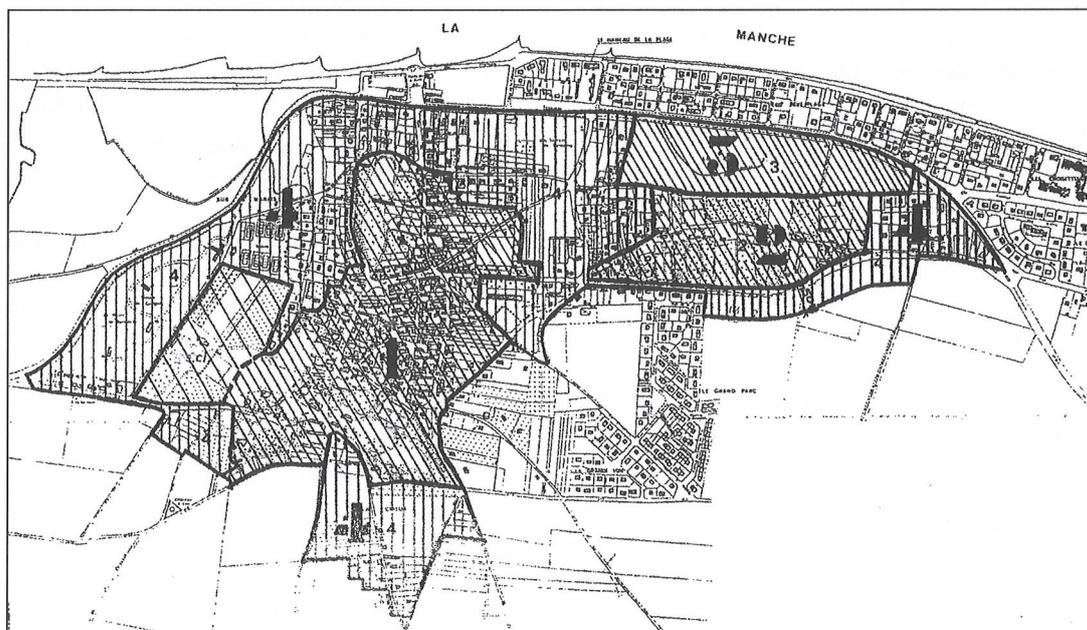
A ne pas manquer !

Z.P.A.U. ... FAISONS LE POINT

Tous les Bernièrais sont attachés à leur commune et singulièrement à leur bourg. Tous sont convaincus, on l'espère, qu'il faut en préserver la qualité, l'améliorer, en maintenir l'agrément et en accroître l'attrait. Beaucoup s'interrogent sur ce qu'il convient de faire, les opinions sont partagées, souvent contraires. Certains s'élèvent contre trop de contraintes, la plupart souhaite des recommandations et des conseils plus pratiques et plus nets. L'institution d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU-1992) répond-elle à ces diverses attentes?

Dans le n° 15 de juin 1999 de la revue de B.O.N., Dorothee GEHIN, architecte chargée en 1988 par la Municipalité du projet initial sous la supervision de Jean CUISENIER, a rappelé les raisons qui ont motivé la création de cette zone. Elle en a donné le contenu et les principales dispositions.

Dix années bientôt d'application de ces mesures, bien des questions viennent à l'esprit et bien des critiques sont faites par certains Bernièrais. Le but de l'entretien qui suit entre Bernières Optique Nouvelle (BON) et Jean CUISENIER (JC), est de mesurer les difficultés concrètes et pratiques soulevées par l'application de cette réglementation d'urbanisme et de supputer les moyens de les résoudre.



Les différentes zones de la ZPPAU de Bernières

BON : *Quelle différence faites-vous entre cette zone de protection et le projet "Cœur de Bourg"?*

JC : Les Bernièrais ont pu prendre connaissance des projets de travaux dans le cœur du bourg qui concernent uniquement l'aménagement d'une petite partie du bourg, la partie centrale. La zone de protection vise, elle, une grande partie du

territoire bâti de la Commune et elle concerne les particuliers et les collectivités publiques (habitations, murs de jardin, places, mobilier urbain, abords...). Nous ne parlerons dans cet entretien, si vous le voulez bien, que de la zone de protection.

BON : *Pourquoi une réglementation aussi compliquée a-t-elle été mise en jeu?*

JC : Compliquée? Au contraire, elle devrait simplifier, en effet avant l'institution de cette zone de protection, une même réglementation extrêmement contraignante s'appliquait dans un rayon de 500 mètres autour de l'Eglise et visait donc une partie beaucoup plus grande du territoire communal, soit une superficie de 94 ha. On simplifie aussi parce qu' on explicite les règles applicables à la zone ainsi créée. Auparavant l'application de ces règles dépendait de l'appréciation souveraine de l'architecte des bâtiments de France (ABF). Maintenant, cet architecte est lié par les dispositions de la ZPPAU.

J'ajoute que depuis l'institution de cette zone en 1992, les pouvoirs publics ont décidé, à l'échelon national, de prendre soigneusement en compte la dimension paysagère pour l'environnement des monuments historiques. Les ZPPAU sont devenues ZPPAUP, P pour paysager. D'autres part le Manoir de la Luzerne a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Il convient donc de renforcer la protection dans son environnement.

BON : *Bernières est-elle la seule commune à avoir un tel dispositif?*

JC : Non, bien d'autres communes présentant un intérêt exceptionnel (culturel) ont aussi leur ZPPAU. On en dénombrait 107 en 1992 et 250 en 1998. Vous remarquerez qu'il y en a une par grand terroir du Calvados. Voilà qui semble contribuer au renom de Bernières.

BON : *Bernières mérite sans doute un soin particulier, mais ceci n'entraîne-t-il pas de difficultés concrètes pour ses habitants et futurs habitants potentiels?*

JC : Certainement, mais il faut voir lesquelles, savoir comment les résoudre et ne pas oublier les avantages.

BON : *Pouvez-vous nous donner des exemples?*

JC : Parlons des façades, grand sujet de discussion - certains Berniérais souhaitent faire un ravalement en mettant à nu la pierre de façade ou du mur de clôture alors que d'autres appliquent des enduits parfois même des peintures -. Sur ce point il faut être très précis. Il y a une trentaine d'années les spécialistes préconisaient en effet d'abattre les crépis de ciment gris qui enduisait les murs édifiés en plaquettes de pierre calcaire jointes au mortier de terre. Il était recommandé pour assurer l'étanchéité après la mise à nu des pierres de les jointoyer avec un mortier de sable et chaux tout en les laissant apparentes. L'expérience a montré que les murs ainsi restaurés avaient tendance à se dégrader en raison des intempéries surtout si le joint ne recouvrait pas une bonne partie de la pierre, la bonne technique étant celle dite à " joints beurrés".

Les recherches des historiens et des archéologues ont en outre montré qu'il fallait distinguer trois cas:

1° Celui de maisons construites entièrement en pierre de taille qui ne nécessitent aucun enduit et aucune peinture.

2° Celui des maisons dont les encadrements de portes, fenêtres et chaînes d'angle et bandeaux sont en pierre de taille mais les murs en plaquettes de calcaire, et dont les murs maçonnés étaient soit enduits à chaux et sable, soit traités à joints beurrés.

3° Enfin, celui des petits bâtiments ou des murs de clôture édifiés sans pierre de taille et qui étaient enduits à joints beurrés. Un enduit à chaux et sable épais de 2 à 3 cm appliqué à une façade en deux à trois couches successives donnait évidemment un meilleur résultat à long terme mais était plus onéreux qu'une application de joints même bien beurrés.

BON : *Mais vous ne parlez pas de la couleur?*

JC : En effet comme c'est important la couleur! C'est si important que chacun a son idée personnelle qui n'est pas toujours pour le meilleur résultat d'ensemble et l'harmonie des rues!

Il faut distinguer la matière et la teinte.

La matière, c'est soit la peinture, soit l'enduit. La peinture ou un produit de protection s'impose pour les huisseries (portes, fenêtres,

portail, barrières) en revanche elle est à bannir en application sur la pierre et sur les enduits. Pourquoi donc? Parce que la pierre de taille appareillée et les chaînes d'angle, bandeaux et linteaux n'en n'ont pas besoin. Quant aux enduits ils ont leur couleur naturelle qui tient aux matières dont ils sont composés. On peut varier la teinte naturelle d'un enduit sable et chaux par la teinte naturelle du sable qui entre dans sa composition (plus ou moins ocre ou rosé). Toute une palette de teintes est alors possible.

BON : *Faut-il d'après vous fixer les règles d'harmonisation des couleurs?*

JC : C'est un débat nécessaire à ouvrir en concertation avec l'architecte en chef des monuments historiques et l'ABF. Il serait dommageable que la liberté laissée à chacun entraîne un bariolage insupportable, mais on ne peut imposer l'uniformité qui serait d'ailleurs monotone voire ennuyeuse. Il serait raisonnable d'adopter une gamme de trois couleurs maximum avec des variantes, comme cela se fait dans de nombreux villages ou bourgades soigneux de leur environnement.

BON : *Vous avez parlé de la couleur, des huisseries, mais que pensez-vous des dimensions des portes, fenêtres et lucarnes?*

JC : Regardons attentivement les dimensions des ouvertures des anciennes maisons de Bernières et nous verrons qu'elles diffèrent les unes des autres mais suivent toujours une règle de proportions: elles sont beaucoup plus hautes que larges. C'est le cas aussi des lucarnes à linteaux, arrondies ou à bâtière.

BON : *Tout ce que vous venez de nous expliquer concerne-t-il l'ensemble de la zone de protection?*

JC : Non, cela concerne exclusivement le centre du bourg (zone 1) et le manoir de la Luzerne et son environnement (zone 2). Cela ne concerne pas les entrées de village et les secteurs d'aménagement en cours ou futurs (zone 4). La zone 3 site de l'ancien port et zone de recueil des eaux pluviales, est inconstructible.

Parlons maintenant de la zone 4. Cette zone a été définie pour répondre à deux objectifs: offrir la possibilité de nouvelles constructions

autour du bourg et au contact de ses limites, offrir plus de liberté d'implantation à de nouvelles constructions qu'il n'est possible dans le centre du bourg et dans l'environnement immédiat du centre historique (Eglise, pavillons du Château, abords du Manoir de la Luzerne). C'est ainsi que 2 lotissements ont été créés depuis l'institution des zones de protection et en conformité avec leurs règles, le lotissement Québec et le lotissement sur la route de Bény. Ces deux exemples illustrent parfaitement le débat auquel donne lieu la réglementation

Le premier a été créé dans le même esprit que celui des rues et des cours du centre bourg. Cela montre qu'il est parfaitement possible de se conformer à cette réglementation et d'offrir des habitations d'une certaine qualité à coût modéré.

Le second, créé par un propriétaire privé, est composé de parcelles mises en vente avec la viabilité. Chaque nouveau propriétaire constructeur a donc la possibilité d'édifier sa maison avec l'architecte et les entreprises de son choix mais l'obligation de respecter la réglementation propre à cette zone. Il n'y a donc aucun plan d'ensemble pour créer un quartier avec son caractère, juste un plan minimal de voies d'accès à des pavillons indépendants.

Dans un cas on a recréé des rues, des placettes dans l'esprit du bourg avec des matériaux et des techniques d'aujourd'hui, dans l'autre cas on a étendu une zone pavillonnaire en rupture avec la continuité du bourg qui dans l'esprit d'indépendance et d'individualité prédominant de nos jours. Dans le premier cas les habitations sont de destination locatives, dans le second elles sont habitées par les propriétaires bâtisseurs.

Une question d'importance majeure se trouve donc posée : peut-on concevoir avec la réglementation actuelle des lotissements dans cette zone qui ne soient pas en rupture avec la continuité des rues et des places du bourg? Les personnes qui désirent accéder à la propriété individuelle se refusent à construire en limite de voie ou en limite de parcelle et préfèrent construire leur pavillon individuel au centre de leur parcelle. L'addition de ces souhaits conduit inévitablement à la création de zones de banlieue informelles, à moins qu'un plan d'ensemble du lotisseur ne crée des circulations et des espaces collectifs organisés comme cela a été fait pour le lotissement du Grand Parc.

BON : *On entend souvent les personnes désireuses d'accéder à la propriété se plaindre de règles imposées pour la construction des maisons individuelles dans cette zone. Ces plaintes sont elles justifiées?*

JC : Les règles sont simples et s'inspirent de l'étude des constructions anciennes : une largeur qui n'excède pas 7 mètres, un rapport de proportions entre longueur et largeur, et de ces deux dimensions avec la hauteur. Or cette largeur de 7 mètres ne permet pas de diviser l'espace intérieur en donnant des dimensions suffisantes. Beaucoup d'accédants potentiels à la propriété voudraient qu'à l'occasion de la révision de cette zone la largeur maximale soit augmentée. Certains acquéreurs potentiels auraient abandonné leur projet faute de pouvoir construire sur une largeur plus grande.

BON : *Ce souhait vous paraît-il justifié?*

JC : Il est clair que les techniques de construction permettent des largeurs aussi grandes que l'on veut. Il faut bien comprendre qu'un changement de règles sur ce point a des conséquences sur les autres dimensions de la construction (hauteur, largeur, configuration de la toiture). Ce point mérite certainement discussion.

BON : *Vous parlez de révision, qu'en est-il pour l'ensemble de la réglementation?*

JC : La Municipalité a décidé de revoir la réglementation et d'engager à cette fin une étude en concertation avec l'ABF.

Il faut mettre fin à une propagande mal intentionnée de la part de certains agents immobiliers qui dissuadent de possibles acquéreurs de s'installer à Bernières au prétexte que la ZPPAUP empêche tout projet. C'est évidemment faux puisque on peut acquérir des terrains en dehors des zones de protection et y construire selon les règles communes du plan d'occupation des sols (POS). Des projets sont en cours qui montrent les possibilités en ce sens.

La révision projetée, telle que l'a conçue la Municipalité, ne vise ni la rectification des limites des zones, ni l'assouplissement des règles relatives au centre bourg (zone 1). Elle tend pour la zone 1 à clarifier et assortir de recommandations et conseils aux personnes qui veulent restaurer leur maison, les aider ainsi à la

préparation des dossiers de demande de subvention. Il leur sera ainsi plus facile de conduire leurs travaux sans se mettre, même involontairement, en contradiction avec les règles de protection. Sait-on que le surcoût éventuel lié au respect de la réglementation est subventionnable à hauteur de 20% des travaux? Quant aux zones périphériques (zone 4), la révision envisagée par la Municipalité vise à confirmer ou à redéfinir les règles relatives à l'implantation, et à modifier éventuellement celles relatives aux dimensions.

Il ne faut pas oublier que depuis 1988, la définition de la zone de protection du patrimoine architectural et urbain a évolué et que celle-ci inclut maintenant l'environnement paysager. Nous serons donc amenés en particulier à réfléchir et à définir une politique pour ce que l'on nomme les "entrées de ville" afin de bien marquer la limite entre les zones agricoles et les zones habitées et de signifier celle-ci par des haies ou des allées d'arbres de haute tige. Pourquoi ne pas planter une telle allée à l'entrée de Bernières par la route de Bény comme cela a été commencé pour l'entrée depuis Courseulles par la plantation de tilleuls ?

BON : *Concluons. En définitive, cette zone de protection : beaucoup de contraintes et peu d'avantages ou beaucoup d'avantages et peu de contraintes ? Mais aussi, peu de contrôle.*

JC : Des contraintes assurément, puisque Bernières jouit de monuments historiques prestigieux, en respectant les contraintes, chacun concourt à la valorisation de l'ensemble et valorise aussi son propre patrimoine immobilier. S'il y a un regret c'est que les contraintes parfois mal comprises ne soient pas toujours respectées. L'institution des grandes zones de protection aide aussi la Commune à obtenir des subventions. La révision décidée de ces zones doit aussi être l'occasion de mieux faire connaître à la population leur raison d'être et les aides dont chacun peut bénéficier pour ses projets et leur réalisation. Car je le répète, des subventions sont possibles pour aider à la restauration des maisons de la zone protégée. ■

Anne de GERY

Le dossier de révision de la ZPPAUP vient d'être confié à Dorothée Géhin, l'architecte qui avait mené à bien le projet initial de 1988. Nous nous félicitons de ce choix car sa parfaite connaissance de Bernières est un gage de la qualité de sa réflexion.

BLOCS EXOTIQUES NON IDENTIFIES ...

PREMIERE PARTIE

Après avoir brièvement retracé l'histoire de la forêt de Quintefeuille et par la même celle du rivage de nos côtes dans le bulletin n°15, intéressons nous toujours à la géologie du littoral mais cette fois en nous tournant vers l'Est et Saint-Aubin-sur-Mer. De nombreux blocs de roche sont en effet disséminés sur l'estran face aux falaises du Cap Romain séparant les communes de Bernières et de Saint-Aubin. Pouvant atteindre des dimensions importantes, ces mystérieux blocs dits exotiques vont nous obliger à remonter dans le passé afin de connaître la vérité sur leur présence aujourd'hui à cet endroit. L'homme en est-il responsable ? Ou Dame Nature y serait-elle pour quelque chose ?

Chacun connaît les falaises entre Bernières et Saint-Aubin pour leur importance géologique et paléontologique. N'y a-t-on pas notamment trouvé des restes d'un rhinocéros vieux de plusieurs milliers d'années ... et aujourd'hui célèbre ? La richesse du site lui valut d'être classé en réserve naturelle, la plus petite de France en son temps et c'est peut-être toujours le cas. Mais plutôt que de nous intéresser à la falaise déjà connue, regardons vers la mer et allons voir de plus près ces blocs mystérieux disséminés sur le platier rocheux.

Sur la plage actuelle entre Bernières et Saint-Aubin, mais aussi à divers endroits de la côte entre Grandcamp et l'embouchure de l'Orne, plusieurs blocs exotiques de roches cristallines ou sédimentaires sont visibles à marée basse : ce sont les "gas" qui servent de repères aux pêcheurs à pied.

Les roches cristallines sont essentiellement des roches magmatiques plutoniques, tel les granites, qui proviennent de la cristallisation lente et totale de magma en profondeur. Elles sont formées de minéraux généralement visibles à l'œil nu. Certaines roches métamorphiques font partie de ce groupe : les roches originelles ont subi une recristallisation à des températures et des pressions élevées, soit au contact d'une poche de magma soit par enfouissement à de grandes profondeurs (gneiss).

Les roches sédimentaires (grès, calcaires) sont quant à elles le produit du dépôt de matériaux de surface et se présentent le plus souvent sous forme d'empilements de strates (couches de matériaux). Elles peuvent être d'origine détritique c'est à dire provenir de l'érosion, du transport et de la cimentation de roches ou de sols existants; d'origine chimique par précipitation de sels dissous et saturés présents dans un liquide; ou d'origine biologique par le dépôt de coquilles d'organismes, ou de végétaux.

Les blocs visibles sont de tailles diverses et peuvent atteindre 2 m³. Il semblerait même qu'il y en ait eu de beaucoup plus gros jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Ainsi un journaliste écrivait ces mots dans le Moniteur du Calvados daté du 15 août 1896 : *“ Les personnes qui depuis de longues années viennent à Saint-Aubin, se rappelleront sans doute qu'il y avait au delà du Castel, il y a 25 ou 30 ans, deux immenses blocs de pierre (du granit je crois). A la suite de quels événements se trouvaient-ils là déposés sur le sable et découvrant à marée basse je ne sais, mais un jour, on les a enlevés et depuis tout le mal s'est fait ”.*

Le mal en question est que la mer gagne de plus en plus sur les terres *“ et à chaque grande marée, les vagues viennent déferler sur les cabines, les brise et même en emporte quelques unes ”.* Le Castel et sa pointe disparaissent petit à petit, rongés par la mer.



Les fameux blocs exotiques

Cliché L.G.

Les blocs ont été bercés par l'étreinte des marées et ont affronté les colères de la mer pendant plusieurs siècles. Cette résistance s'explique par leur nature pétrographique étrangère au sous-sol du rivage de la côte, formé de calcaires et de marnes (mélange de calcaire et d'argile) qui sont eux plutôt sensibles à l'érosion. Ils ont donc dû être apportés ici d'assez loin pour qu'ils proviennent pour certains d'une région dite granitique.

Serait-ce donc les *“habitants primitifs de la contrée qui ont transporté les granits sur ce point du rivage, alors que la mer ne l'avait pas encore envahi, que la forêt y étendait l'ombre mystérieuse de sa voûte de feuillage”* ?, comme l'affirme Jules LECOEUR dans un article publié dans le Moniteur du Calvados daté du 11 juillet 1880.

Il est vrai que le territoire de la commune de Bernières renferme les traces d'une présence humaine remontant à plusieurs siècles, voire plusieurs millénaires, dans le passé. Si de nombreux vestiges gallo-romains sont sans conteste disséminés de-ci de-là, une découverte récente fait état d'une occupation par l'homme remontant à l'Âge du Bronze sur l'emplacement de la nouvelle station d'épuration (lire l'article de J. CUISENIER dans le bulletin n°16).

On ne peut attribuer la présence des blocs aux Celtes et aux Gaulois qui, dit-on, avaient l'habitude d'élever des monuments de pierres brutes, particulièrement au bord de la mer et des

cours d'eau. En effet, quelques uns de ces blocs se trouvaient à près de trois kilomètres du rivage, sur l'île, en face de Saint-Aubin : ils étaient *“pour la plupart de dimensions considérables, des racines d'arbres entrelacées se vo(ya)ient partout autour ...”*. Or l'emplacement qu'occupaient ces blocs était déjà envahi par la mer lorsque ces populations vivaient et ce, depuis longtemps.

Si nous remontons plus en arrière dans le passé, les habitants préhistoriques vivant dans notre contrée seraient-ils responsables de la présence de ces blocs ?

De 2500 à 1500 avant notre ère, une civilisation mégalithique qui érigeait des menhirs et des dolmens se propagea dans toute l'Europe et notamment en Bretagne en ce qui concerne la France. Les menhirs sont de simples pierres dressées dont l'usage et la signification nous échappe face au nombre de théories proposées. Les dolmens, gigantesques tables de pierre, sont en fait des caveaux funéraires ruinés autrefois recouverts d'un imposant tertre ou "tumulus".

Le secteur du nord de la Plaine de Caen et du Bessin aurait compté une centaine de ces mégalithes. Les anciens cadastres mentionnent ainsi des delles ou autres lieux dits appelés "Pierre Debout" (il existe un chemin de la Pierre Debout à Bernières), "Pierre Tournresse" (voir les vestiges d'un tumulus portant le même nom à Cairon), "Pierres qui virent" ou encore "Allées dallées". A proximité de Bernières, le menhir de la Pierre Debout de Colombiers-sur-Seulles fait

partie des mégalithes les plus connus. Cette pierre taillée en calcaire, haute de 2,20 m, fut christianisée en y creusant une cavité au sommet pour placer une croix. En effet l'Eglise et ses serviteurs se sont acharnés à abattre, enfouir, ou christianiser par une croix plantée sur le haut ces symboles de religions païennes. Les paysans et les agriculteurs enlevèrent aussi ces pierres gênantes. Ce qui explique le peu de vestiges encore visibles à ce jour.

Un autre menhir connu dans la région est la "Demoiselle de Bracquerville" à Béný-sur-Mer, que vous pouvez apercevoir si vous parcourez le circuit de randonnée de BON "La Vallée de la Mûe".

Les premières traces d'occupation humaine dans le Bessin et aux alentours remonte à 5.000, 7.000 ans avant Jésus-Christ et même beaucoup plus loin en arrière.

Alors, étant donné que la forêt de Quintefeuille a principalement existé il y a 9 ou 10.000 ans et que la Manche n'existait pas il y a 20.000 ans du fait de la dernière glaciation, ces mystérieux blocs sont-ils d'origine humaine ou d'origine naturelle ?

A suivre ...

■
Ludovic GIRARD

NATURE ET PATRIMOINE

CABINES : LA RESURRECTION

D'une force sans précédent, la tempête du 26 décembre 1999 a frappé Bernières à de multiples endroits. On n'a pas compté les toitures envolées, les antennes arrachées, les arbres déracinés ou brisés. Mais le plus spectaculaire fut sans conteste le spectacle de désolation que présentait la plage en ce matin du 26 décembre



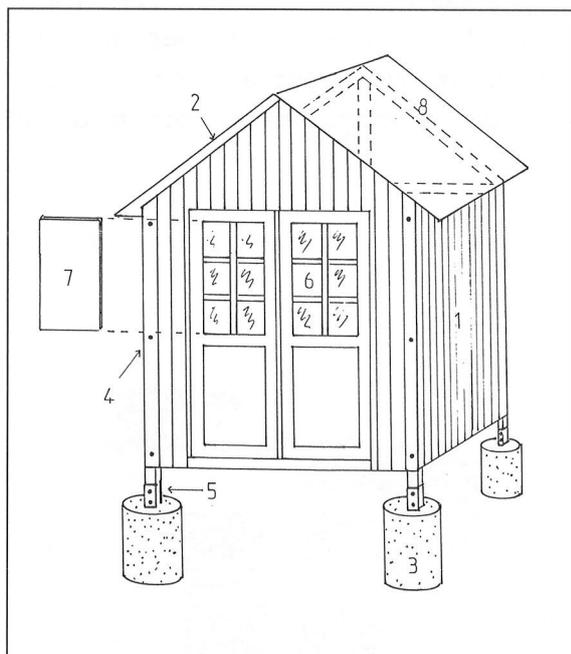
Le 26 décembre 1999 au matin

Cliché J.P.M.

Sur cent cinquante cabines qui bordaient la digue, seules trente neuf d'entre elles résistèrent à la furie des vents. Les autres ont été littéralement culbutées, balayées, explosées, éparpillées sur des centaines de mètres. En une heure, notre une grande partie de patrimoine balnéaire avait disparu.

Dans les jours qui suivirent, on redressa, on répara, on rafistola ce qui pouvait l'être (n'est-ce pas, Jean-Pierre D. ?). On rassembla des amas de planches en vue d'une hypothétique restauration.

L'Association des Propriétaires de Cabines (APB) et la Municipalité unirent leurs efforts pour que trouver une entreprise capable de proposer un modèle de cabine « à l'ancienne », à un prix compétitif. C'est ainsi qu'il possible depuis quelques mois de se procurer une cabine neuve en contactant M. Jacques Martin, rue du Pigeonnier, qui a bien voulu coordonner l'opération.



Il s'agit d'une cabine en bois de 22 mm d'épaisseur traité en autoclave, ayant reçu trois couches de peinture blanche, avec porte simple ouvrant côté sud et double porte côté nord. Ces portes ont des fenêtres équipées de plexiglas et de volets. Le toit est en shingle gris ou noir. Toute la visserie est en inox (ce que ne

manqueront pas d'apprécier tous ceux qui repeignent périodiquement leur cabine !). Enfin, cette cabine repose sur quatre plots en béton de 50 kg, ce qui doit lui assurer une parfaite stabilité. Elle est proposée au prix de 14.000 F. T.T.C., pose incluse.

Mi mai, plus d'une trentaine de cabines avaient été commandées et fin mai, les cinq premières étaient installées. Et nombreux sont les propriétaires qui ont déjà remonter leurs cabines après restauration.

La plage retrouve ainsi six mois après le passage de la tempête le charme qu'elle avait perdu. ■

Jean-Paul MAYER

ASSOCIATIONS

DU RUGBY A BERNIERES !

Né en Angleterre, ou plus exactement sur les pelouses de RUGBY *, le rugby s'est formé, transformé et épanoui tout au long du règne de la reine Victoria. Ce sport traversa la Manche et fut pratiqué dans un premier temps au Havre, dès 1872, puis à Paris, à Bordeaux avant de faire la conquête de l'Occitanie qui deviendra incontestablement son fief.

** RUGBY : Petite ville d'Angleterre située à 120 kilomètres au nord-ouest de Londres.*

En définitive, la carte du rugby français est facile à tracer : l'essentiel se situe au sud de la « ligne » La Rochelle – Bourg en Bresse ; ce n'est que depuis peu que ce jeu à XV fait la conquête du Nord de la France et entre autre de la Normandie.

Ce sport, ou plutôt ce jeu, appelé dès son origine « football » ne cesse d'évoluer : le

nombre de joueurs par équipe changea ainsi que la forme du ballon. Effectivement, sa forme ovoïde est née, en 1860, de la vessie d'un porc, de la peau de quelques vaches et de l'astuce d'un certain cordonnier, Gilbert.

Outre cet historique, il convient de signaler que ce jeu à XV induit une activité socio-économique très particulière si on la compare au football. De fait, les budgets des clubs et des villes où il est pratiqué sont beaucoup moins importants que ceux qu'impliquent « le ballon rond ».

Aussi, comme dans beaucoup d'autres sports, le rugby des petites villes ou villages rencontre multiples difficultés à suivre le rythme imposé des clubs plus riches des grandes villes.

A l'image de la Soule, ancêtre du rugby pratiqué en Normandie et en Bretagne, le Côte de Nacre Rugby Club se veut une association sportive qui tente de porter son ballon aux clochers les plus proches comme les plus lointains.

Pour cela, ce sont 37 joueurs et dirigeants, ainsi que 11 enfants qui s'efforcent par leur jeu de satisfaire cet objectif.

Du côté des résultats sportifs pour cette saison, il était de toute évidence trop prématuré pour s'attendre à des résultats probants ; une équipe constituée voilà quelques mois, doit encore mûrir et chacun de ses membres s'habituer au ballon ovale. Elle doit être présente et synonyme d'exemple pour son Ecole de Rugby. Les enfants de l'école sont ceux qui prendront le relais des plus âgés et représenteront la bonne humeur de la Côte de Nacre.

Cependant, s'il est encore trop tôt pour dresser un bilan sur les résultats sportifs, nous pouvons rappeler brièvement les moments majeurs qui ont insufflé le bon air pur de notre club :

⇒ Août 1999 : Le Côte de Nacre Rugby Club (C.N.R.C.) est créé avec seulement 8 joueurs.

⇒ Septembre 1999 : le championnat commence et l'équipe est au complet pour son premier match.

⇒ Le 27 novembre 1999 : deux ex-internationaux s'échappent le temps d'un week-end de leur « Pays » pour rejoindre la Côte de Nacre et parrainer notre club. Le stade porte désormais les noms de Sam REVAILLER et Jean-Louis FURET.

⇒ Le jeudi 30 mars 2000, le club accueille deux nouveaux sponsors qui l'aideront à faire face aux exigences économiques de la Fédération Française de Rugby.

⇒ Le 08 avril 2000, ce sont 75 enfants dont ceux de l'école de rugby du club, qui viennent s'épanouir sur la pelouse du terrain de Bernières sur Mer pour pratiquer le rugby.

D'autres moments forts se sont bien entendu déroulés, mais il convient de les laisser aux joueurs car ils constituent des souvenirs personnels.

INFORMATIONS PRATIQUES

Entraînement seniors :

Les mercredi et vendredi à partir de
19h. 30

Entraînement Ecole de Rugby :

Les mercredi à partir de 14h. 30

Correspondant du Club :

Côte de Nacre Rugby Club
4, rue de l'Académie
14000- Caen

Tél/Fax : 02.31.85.68.84

QUI FUT JEAN DE BERNIERES ?

Le voyageur bernierais qui visite la belle église Saint-Jean à Caen et qui lit sur le mur de gauche proche de l'entrée le panneau intitulé « les souvenirs d'histoire », a l'attention attirée par le paragraphe suivant : « C'est aussi dans l'église Saint-Jean qu'ont été transférés sous le Premier empire les restes de la fondatrice des Ursulines de Caen, Jourdain de Bernières (†1670) et de son frère Jean de Bernières de Louvigny, trésorier de France et écrivain mystique (1602-1659) ».

Cette inscription l'amènera à se poser trois questions :

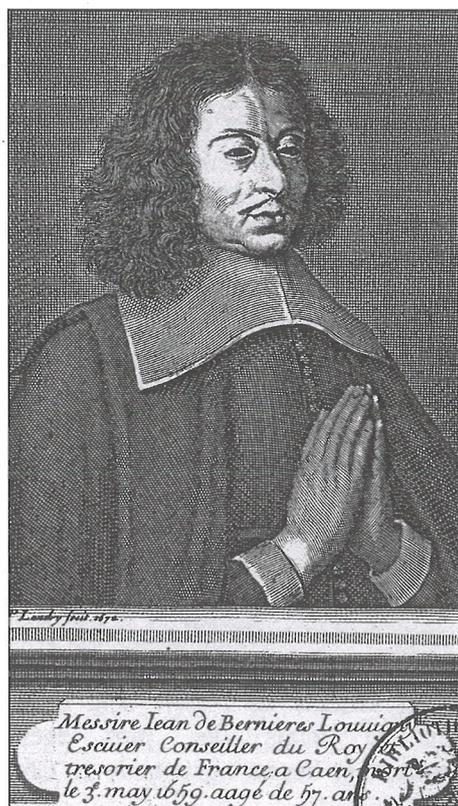
S'agit-il de véritables enfants de Bernières ? Quelle fut leur notoriété ? Et sur quoi cette notoriété se fonda-t-elle ?

À la première de ces questions, on répondra par l'affirmative : Jean et Jourdain de Bernières descendent bien de ce lointain compagnon de Guillaume Le Conquérant, Ours de Bernières, issu de notre localité ... mais ils en descendent de « la main gauche »...

Au XVI^{ème} siècle, Guillaume Le Grand, lieutenant général de la vicomté de Caen et seigneur de Bernières, descendant de cette illustre famille, eut une aventure, bien peu édifiante, avec une certaine Barbe Palus, originaire de Louvigny, près de Caen, pendant que le mari de la dame guerroyait au loin. Ce dernier, à son retour, découvrit que sa femme avait accouché d'un bâtard, prénommé Guillaume. Humilié et désespéré, il repartit guerroyer et mourut au combat. Guillaume Le Grand engendra de la veuve un second bâtard, Pierre. Puis, ne voulant pas leur laisser sa fortune, il les déclara uniquement sous le nom de sa terre, Bernières, nom qui devint par la suite « Bernières-Louvigny ». Avec une libéralité bien limitée, il légua à chacun cinquante écus et les fit former au métier de chaussetier (fabricant de chaussettes) !

Pierre dépassa très vite sa condition et devint successivement receveur des tailles et des finances, trésorier de France et secrétaire du Roi. Il obtint des lettres de noblesse *sans qu'il fut fait mention de sa naissance*, disent les textes de l'époque. Il épousa une certaine Madeleine de Lion-Roger et en eut sept enfants, quatre garçons et trois filles. Deux d'entre eux devinrent illustres.

Parmi les filles, Jourdain de Bernières fut donc fondatrice des Ursulines de Caen



Messire Jean de Bernières-Louvigny
Reproduction de la Bibliothèque municipale de Caen

Nous nous en entretiendrons peut-être une autre fois. Le troisième fils fut Jean de Bernières, que nous allons rapidement présenter ¹

Né en 1602, celui-ci fut tour à tour trésorier de France, mais comme le dit André Guiart, *il voulut fuir le monde et chercher Dieu dans la retraite*. Il s'établit alors dans une petite

¹ Archives municipales, folio 57, dit le *Moreri des Normans*, tome 1 par André Guiart, Rouen et folio 159, *Recueil de pièces concernant la noblesse de Caen*, p. 62, par Monsieur de Chamillard, 1666.

maison qu'on appela l'Hermitage, bâtie dans l'enceinte du couvent des Ursulines, tenu par sa sœur. De fait, toute sa vie fut consacrée à la méditation et à la rédaction de pieux écrits destinés en particulier à la formation des missionnaires, dont, semble-t-il, la célèbre Marie de l'Incarnation. Il fut en relation avec Jean de Réty, sur lequel Raymond Triboulet a écrit récemment un livre (1991). Il fonda avec le père Jean-Chrysostome une *confrérie de la Sainte Abjection*, de façon à partager *l'abjection de Jésus-Christ*. Les manifestations de ses disciples furent parfois extravagantes, au point d'attirer l'attention des pouvoirs publics² Mais pour parler de nouveau comme A. Guiart, dans le *Moréri des Normans*, on ne peut rien dire de sa vie concrète, sinon qu'il la passa *dans la pratique de la plus grande perfection*.

Je voudrais maintenant, en donnant quelques extraits de son œuvre majeure, *Le Chrétien intérieur*, préciser l'école philosophique, religieuse, mystique, à laquelle on peut le rattacher, donner un aperçu de sa valeur littéraire et décrire son influence.

Disons d'abord que notre Jean de Bernières fut l'un des auteurs les plus lus du XVII^e siècle et qu'en conséquence, il fit connaître le nom de notre commune à toute l'Europe de l'Ancien Régime. En 1670, la publication posthume par les Ursulines de Caen des *Pensées de Monsieur de Bernières-Louvigny, ou Sentiments du Chrétien intérieur sur les principaux mystères de la Foi pour les principales fêtes de l'année* remporta un immense succès : douze éditions se succèdent, portant le nombre d'exemplaires vendus à trente mille, ce qui est énorme pour l'époque. L'ouvrage est très rapidement traduit en italien, espagnol, anglais et, au XVIII^e siècle, en allemand.

Cette publication connut, d'après l'abbé Heurtevent³, bien des vicissitudes. Les Ursulines avaient d'abord choisi, pour publier les manuscrits de Jean de Bernières, un certain Charpy de Sainte-Croix, homme d'intrigues et de plume, un moment favori de Mazarin. Et celui-ci publia effectivement un *Intérieur chrétien* que les commanditaires jugèrent trop court et défectueux. Les Ursulines chargèrent alors un

Père Louis-François d'Argentan de diriger une édition plus complète et ce fut, semble-t-il, un minime, Robert de Saint Gilles, qui séjournait chez les Ursulines, qui fut le principal rédacteur du nouvel ouvrage intitulé en abrégé *Le Chrétien intérieur*. Charpy de Sainte-Croix intenta un procès en plagiat, le gagna, devint propriétaire de *Chrétien intérieur*, mais ... mourut en 1671.

Le courant religieux et mystique auquel se rattache *Le Chrétien intérieur* est ce qu'on a appelé le *quiétisme*⁴. C'est un mouvement mystique qui se répand dans toute l'Europe au XVI^e et XVII^e siècle, mais surtout en Espagne, en Italie et en France et qui sera condamné par Rome définitivement en 1699.

Il aura néanmoins sa sainte italienne, sainte Madeleine de Pazzi († 1607). Celle-ci définira *l'oraison de quiétude* (du latin *quies*, repos), qui donnera son nom au mouvement, comme *un repos de l'âme où elle s'abandonne elle-même toute entière en Dieu par une inclination d'amour très simple*. L'espagnol Miguel de Molinos publie son *Guide spirituel* en 1675 et la traduction française de cet ouvrage en 1688 est un événement majeur de la spiritualité française⁵. Il y parle aussi d'une *oraison de repos*. Venu en France, il sera emprisonné sur ordre de Louis XIV et finira ses jours en prison.

Ces prières, ou oraisons, s'accompagnent toujours du sentiment profond du néant de l'homme et de son âme. « *Le néant est le centre de l'âme, et même le centre le plus profond ... , car le propre de la créature en tant que créature est le non-être* » écrit un contemporain de Madeleine de Pazzi.

En France, le *quiétisme* se profile déjà dans le « *Traité de l'Amour de Dieu* » de Saint François de Sales. Son principal disciple, J.P. Camus, évêque de Bellay, puis abbé d'Aunay près de Caen, († 1652), écrit de nombreuses pages sur son maître, dont une *Défense du pur amour*. Jean de Bernières le fréquentera. De l'œuvre immense de J.P. Camus, je ne citerai que son roman le plus fameux, *La Charité ou le portrait de la vraie charité* (1641). Il y reprend un récit du Moyen Age conté par Joinville, mettant en scène une femme, Dame Caritée⁶,

⁴ *Le Que sais-je ?* sur le *quiétisme* du P. Armogathe – 1973- est malheureusement épuisé.

⁵ Republiée en 1970.

⁶ En réalité, ce fut une sainte musulmane, Rabià el Adawiyya († 801) qui accomplit ce geste à Bagdad au VIII^e siècle.

² Sur tout ceci, cf. Maurice Souriau, *Le mysticisme en Normandie*, Paris, Perrin, 1923.

³ Abbé Raoul Heurtevent, *L'œuvre spirituelle de Jean de Bernières*, Paris, Beauchesne, 1938.

errant dans les rues de Jérusalem avec un cierge allumé dans une main et un seau d'eau dans l'autre. Interrogée sur la signification de son geste, Caritée répond : « Avec ce flambeau allumé, je veux mettre le feu au Paradis et le réduire en cendres ... Et répandant cette eau sur les flammes de l'Enfer, je prétends les éteindre ... afin que Dieu soit aimé et servi pour l'amour de lui-même, sans servilité et sans mercenarité (nous dirions sans esprit mercantile), sans objet d'espoir ni de crainte ». Cet amour désintéressé définit bien le quietisme qui, à la fin du siècle, aura pour défenseurs célèbres, Fénelon et Madame Guyon, et pour irréductible adversaire, Bossuet.

Parcourons maintenant l'exemplaire du *Chrétien intérieur* de la bibliothèque municipale de Caen. Il date de 1676 et comprend les deux volumes en un. A chaque page, l'éloquence de Jean de Bernières s'affirme, en particularité dans l'expression répétée, quasi obsessionnelle, du néant de l'homme, véritable *leit-motiv* des huit livres du premier volume. Déjà le titre du premier livre est significatif, *sur l'humilité et l'anéantissement*. Y est développée l'idée que *le centre et le repos de la créature est son néant*. Du néant de l'homme, on passe au thème du néant volontaire de Dieu et page 279, on trouve le titre *De l'anéantissement du Fils de Dieu en son incarnation*. D'où cette prière concernant l'âme : *Que peut-elle faire (l'âme), sinon s'anéantir, Ô Dieu anéanti, que de s'associer à vos anéantisements ?*, puis : *Qu'est-ce que Dieu a fait toute sa vie que de s'anéantir ? Il a passé plusieurs années de sa vie au milieu de mille anéantisements. Ô esprit d'anéantissement, que tu es admirable !* On notera cette curieuse célébration de la fête de la Pentecôte : *vous me dites que cette fête est fête de l'amour. Et il est vrai. Mais pour moi, c'est la fête de l'anéantissement*. Jean-Paul Sartre, avant de rédiger l'Être et le Néant, n'aurait-il pas lu Jean de Bernières ?

Un autre thème, très logiquement lié à celui-ci, est celui de l'abjection : *Etre abîmé dans l'abjection, c'est trouver Dieu purement* (p. 298). Mais l'abjection, l'extrême humilité, sont des voies royales menant au salut et à la vie surhumaine de Dieu. Page 346, on lira cette

prière : *Ô grande vie surhumaine, que vous élevez une âme haut ; mais si haut qu'elle ne voit plus rien des choses d'ici-bas, ni même par un aveuglement admirable ..., qu'elle ne se voit pas soi-même*. D'où cette homélie sur la conversion de saint Paul sur le chemin de Damas, *Ô mon Dieu, traitez-moi comme votre apôtre : mettez-moi par terre, faites-moi demeurer en place, que je demeure aveugle, pour ne rien voir que vous*.

Evidemment ces *aveugles visions* ne peuvent se rencontrer que dans une extrême retraite et une parfaite solitude, dans le silence et l'immobilité. Lisons cette confession (p. 357 – 358) : *Je me suis retiré en solitude, n'allant ... même pas au sermon ... , je me suis contenté d'exposer mon âme sans but et dans l'éloignement de toutes les créatures, comme un petit miroir à la Sainte Trinité qui s'y est un peu mirée et y a produit une petite ressemblance de soi-même, comme ferait le soleil dans une petite fontaine*. Admirable écrivain !

Cette force évocatrice fut, hélas, sa perte. Le *Chrétien intérieur*, ou plutôt sa traduction italienne, fut condamné par Rome en 1689, puis mis définitivement à l'index en 1692. Ainsi était éteint pour plus d'un siècle en France tout élan mystique et s'annonçait la promotion sous nos cieux des religions orientales, par ailleurs remarquables, comme le bouddhisme tibétain.

Mais avant cet oubli, Antoine Halley, professeur à l'université, avait rédigé en 1675 un éloge funèbre en latin dont je donne ici la traduction :

Voici l'intègre trésorier de Caen, Bernières, aujourd'hui habitant du ciel, illustre par son éminente piété et par ses livres, lesquels recevaient unanimement les louanges les plus flatteuses de toutes les âmes de piété, non seulement en France mais à l'étranger et dans les contrées les plus lointaines.

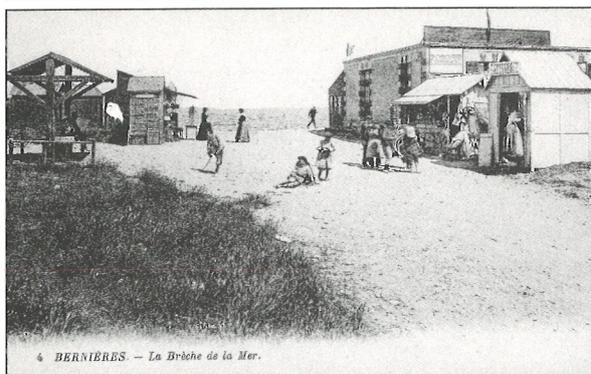
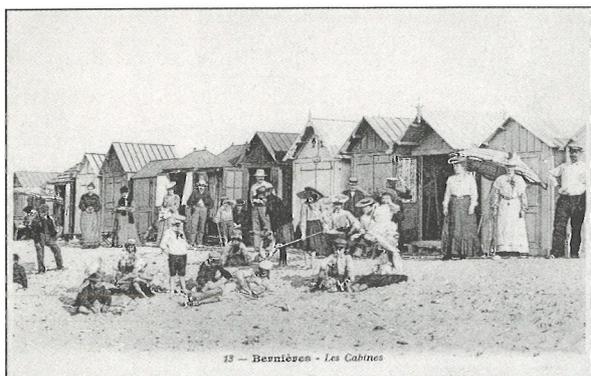
La plaque apposée au début du XIXème siècle dans le transept nord de l'église Saint-Jean semble avoir disparu lors des bombardements. Malgré la mise à l'index et malgré les bombardements, notre bulletin se devait de rappeler la mémoire de l'écrivain remarquable qui porta si loin le nom de notre commune. ■

François LABURTHE-TOLRA

PS Je remercie Monsieur Laillier des archives départementales du Calvados et Monsieur Calvet des archives municipales de Caen pour l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée.

DERNIERE MINUTE !

B.O.N. avait édité il y a trois ans maintenant une première série de huit reproductions de cartes postales anciennes, aujourd'hui épuisées. A la demande de nombreux amoureux de Bernières, B.O.N. vient de rééditer cette nouvelle série de huit cartes postales



Le lot de 8 cartes, sous pochette plastique : 25F.
La carte à l'unité: 3,50F.

En vente au siège de B.O.N. ainsi que dans différents points de vente à Bernières (liste sur demande)



INTERMARCHÉ

Les Mousquetaires

Voie de Débarquement

14990 BERNIÈRES-SUR-MER

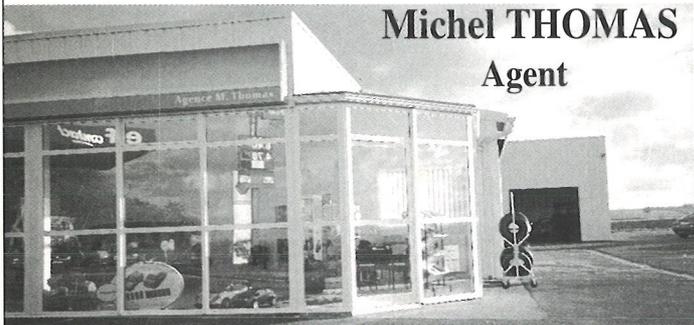
LES PRIX, C'EST POUR TOUJOURS.



Route de Courseulles
14990 BERNIÈRES-SUR-MER
Tél. 02 31 96 45 43
Fax 02 31 96 46 76

RENAULT S.A.R.L. Garage

Michel THOMAS
Agent



HÔTEL DES VOYAGEURS

La Cancanière

02 31 96 46 81

CUISINE FAMILIALE
NORMANDE

RESTAURANT-BAR

14990 BERNIÈRES-SUR-MER



Place du 6-Juin • 14990 BERNIÈRES-SUR-MER
Tél. : 02.31.96.45.74



ERA[®]
IMMOBILIER

Nouvelle adresse



85, rue Victor-Tesnière
14990 BERNIÈRES-SUR-MER
02.31.36.00.10

*Votre agence ERA Bleu Marine
vous offre :*

- une estimation gratuite de votre bien immobilier
- une garantie de 1 an pour vous et votre acheteur



*Bernières
Optique
Nouvelle*

Votre publicité, ici ? c'est possible, contactez

Bernières Optique Nouvelle • 195, avenue Fernand-Tréhet
14990 Bernières-sur-Mer
Association régie par la loi 1901